

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

À la fin du 4^{ème} trimestre 2022, l'augmentation de l'encaissement observée en 2021 se confirme pour le secteur de l'assurance non-vie contrairement au secteur de l'assurance vie qui accuse une baisse après une année 2021 de rattrapage.

Avec un accroissement de son encaissement de presque 16%, le secteur de l'assurance non-vie confirme sa montée en puissance en 2022 et l'encaissement y dépasse ainsi les dix-sept milliards d'euros à la fin du quatrième trimestre. Les primes perçues par les assureurs travaillant essentiellement sur le territoire luxembourgeois représentent désormais 7,4% du total, illustrant l'internationalisation de ce secteur amorcée dès 2019.

Différents facteurs expliquent cette progression des primes au niveau local et international, dont un élargissement de la base de la clientèle mais aussi une adaptation à la hausse des tarifs pour faire face aux poussées inflationnistes et finalement, une indexation automatique des primes relatives à certains contrats surtout pour les assurances locales.

Le dynamisme (+26,61%) du secteur maritime est partiellement dû au début des activités d'un nouvel acteur actif sur le marché de l'UE.

En termes d'encaissement brut, le secteur de l'assurance vie présente une baisse de 16,35% pour l'exercice 2022 par rapport à l'année 2021, cette baisse étant plus marquée pour les produits à rendements garantis (-24,93%) que pour les produits en unités de compte (-13,65%).

Le total des engagements techniques des entreprises d'assurance vie s'établit à 217,4 milliards d'euros à la fin décembre 2022, en diminution de 0,13% par rapport à la fin du 3^{ème} trimestre 2022 et en diminution de 6,47% par rapport à la fin de l'année 2021. Ce recul est essentiellement lié à une décollecte nette au niveau des produits à rendements garantis, aux corrections observées sur les marchés des actions et à la baisse des marchés obligataires.